Une protection d'assurance qui tient ses promesses.

Chaque composante de la police d'assurance erreurs et omissions de l'ICU a été conçue dans un but précis et contribue à vous protéger, à protéger votre profession et à vous offrir la tranquillité d'esprit — **en vous offrant une couverture sur laquelle vous pouvez compter.**

La police d'assurance erreurs et omissions 2027-2028 de l'ICU comprend :

- Une limite de garantie de **5 M$** par réclamation et au total pour la période d'assurance
- **100 000 $** pour les frais juridiques liés aux procédures disciplinaires
- Accès à **une ligne d'assistance juridique gratuite**
- **Jusqu'à 75 000 $** pour la gestion de la réputation
- **150 000 $** pour le remboursement des frais de défense criminelle
- Limite territoriale **mondiale**
- Franchise de **0 $**
- **250 000 $** pour la cybersécurité et la responsabilité en matière de protection des renseignements personnels
- Une période de déclaration prolongée de **10 ans** (garantie subséquente) automatiquement incluse

Pour plus de amples renseignements, communiquez dès aujourd'hui avec un courtier BMS :

1-844-294-2714 cip.insurance@bmsgroup.com

bms.

CIP·ICU
Canadian Institute of Planners
Institut canadien des urbanistes

Les informations contenues dans ce graphique sont données à titre indicatif uniquement. Les conditions complètes des polices, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrites dans les libellés des polices, qui peuvent être obtenus auprès de BMS.